REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un But – Une Foi Ministère de la Fonction publique et de la Transformation du Secteur public KN

**Objet**: régularisation

## LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR PUBLIC,

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;

Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;

Vu le décret n°2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles premier et 2 de la loi n°2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales d'emploi et de rémunération des maitres contractuels ;

VU le dossier de l'intéressée,

## **ARRETE**:

**Article premier**.- Madame Arame NDIAYE de la catégorie d'enseignants dénommée MAITRES CONTRACTUELS, née le 22/08/1988 à Ziguinchor, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2016, est nommée et titularisée, ainsi qu'il suit, dans le corps des INSTITUTEURS B3, hiérarchie B3:

Grade	Date d'effet		
2CL 1ECH	01/10/2016		

**Article 2.-** Est validée, comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par Madame Arame NDIAYE du corps des INSTITUTEURS B3, hiérarchie B3, née le 22/08/1988 à Ziguinchor, conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015:

Ancienneté à valider		Ancienneté	Ancienneté validée aux 2/3	
Période de vacation / volontariat	' I PERIODE CONTRACTITEILE I			
Du 19.01.2015 au 19.01.2015	Du 19.01.2015 au 01.10.2016	1a8m12j	1a1m18j	

**Article 3.-** La situation administrative de Madame Arame NDIAYE du corps des INSTITUTEURS B3, hiérarchie B3, née le 22/08/1988 à Ziguinchor, bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienne situation		Nouvelle situation			
Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée	Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée
2CL 1ECH	01.10.2016	1a1m18j	2CL 1ECH 2CL 2ECH 2CL 3ECH 2CL 4ECH	01/10/2016 13/08/2017 13/08/2019 13/08/2021	1a1m18j Anc. épuisée

**Article 4.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.